



Séance du conseil d'administration du CROUS  
Du 3 juillet 2023

### Délibération CA – 2023-07-03-06

Relative à une concession de logement par nécessité absolue de service

---

*Vu les articles L822-1 à L822-5 du code de l'éducation*

*Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires*

*Vu la convocation des membres du conseil d'administration du CROUS de Limoges pour la séance du 3 juillet 2023*

#### • Point de l'ordre du jour

6.1– Fin de concession de logement par nécessité absolue de service de Mme Maestracci

- **Article 1** : Le Conseil d'Administration se prononce sur la fin de concession du logement de type T3 comportant 1 séjour, 1 cuisine, 2 chambres, 1 salle de bains, 1 WC, d'une superficie de 68,16 m<sup>2</sup> situé 24 A rue du Président Auriol, n° 11174/X par nécessité absolue de service de Madame Maestracci

Nombre de membres participant à la délibération : 15  
Abstentions : 0  
Pour : 15  
Contre : 0

6.2– Nouvelle concession de logement par nécessité absolue de service de Mme Maestracci

**Article 1** : Le Conseil d'Administration se prononce sur la concession du logement de type T3 comportant 1 séjour, 1 cuisine, 2 chambres, 1 salle de bains, 1 WC et 1 cellier, d'une superficie de 75,20 m<sup>2</sup> situé 185 rue Albert Thomas, 87000 Limoges, dans le département de la Haute-Vienne, immatriculé dans CHORUS sous le n° 12860/G. par nécessité absolue de service de Mme Maestracci

Nombre de membres participant à la délibération : 15  
Abstentions : 0  
Pour : 15  
Contre : 0

Fait à Limoges le 3 juillet 2023

Le Recteur Délégué à l'Enseignement Supérieur,  
la Recherche et l'Innovation



Claudio Galderisi